

province ; et toute acceptation d'une lettre de change payable généralement, sera prise et considérée comme une acceptation générale pour toutes fins et intentions quelconques ;
 5 pourvu toujours que rien de contenu dans cet acte n'empêchera la personne sur laquelle sera tirée aucune lettre de change à l'intérieur payable généralement de l'accepter payable spécialement au bureau d'au-
 10 cun banquier ou d'aucune institution de banque à une distance raisonnable de sa demeure ordinaire, ou du bureau où il transige ses affaires, avec le consentement du possesseur de la dite lettre de change, et tout
 15 protêt ou avis de protêt basé sur la demande qui en aura été faite au bureau indiqué par la dite acceptation spéciale, sera aussi obligatoire pour le tireur, la personne qui devra en recevoir le paiement et les endosseurs, que si la demande eût été faite à l'accepteur en
 20 personne.

X. Et qu'il soit statué, que lorsque la personne sur laquelle sera tirée une lettre de change à l'intérieur en refusera l'acceptation, il sera loisible au possesseur de la dite lettre de
 25 change de la faire protester pour non-acceptation : et avis du dit protêt pour non-acceptation étant donné au tireur, à la personne qui devra recevoir le paiement et aux endosseurs de la dite lettre, résidant dans la province ou y
 30 transigeant les affaires, donnera immédiatement *ipso facto* au possesseur le droit de poursuivre le tireur et de retirer le montant de la dite lettre de change et les frais, d'une manière aussi pleine et entière que si la dite lettre de
 35 change fût devenue échue et payable par le porteur, et eût été protestée pour non-paiement ; pourvu toujours que rien de contenu dans cet acte ne sera censé dispenser ou excuser le possesseur d'aucune dite lettre de
 40 change à l'intérieur, de protester aussi pour non-paiement lors de son échéance.

Dispositions relatives au protêt pour non-acceptation.

Proviso.

XI. Et qu'il soit statué, que tout billet promissoire ou lettre de change négociable que le porteur aura fait payable en aucun lieu en-

Les lettres de change payables en dehors des limites de